

Conseil de résolution unique: nomination du vice-président

2025/0903(NLE) - 11/03/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 570 voix pour, 46 contre et 29 abstentions, la nomination de **Miguel Carcaño Saenz Cenzano** en tant que vice-président du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, prévoit que les membres du Conseil de résolution unique visés audit règlement sont nommés sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le 19 février 2025, la Commission a adopté une proposition concernant la nomination de Miguel Carcaño Saenz Cenzano en tant que vice-président du Conseil de résolution unique et a soumis cette proposition au Parlement. La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications du candidat proposé et a procédé à une audition de Miguel Carcaño Saenz Cenzano, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.

Le Parlement rappelle qu'il s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de haut niveau dans le domaine des services bancaires et financiers. Tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes.